NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/56
21 janvier 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 21 JANVIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer aux paragraphes 2 et 43 de mon dernier rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) daté du 12 janvier 1998 (S/1998/17), dans lesquels j'évoque le nouveau calendrier d'exécution des tâches qui restent à accomplir en vertu du Protocole de Lusaka.

Je vous prie de trouver ci-joint le calendrier final d'exécution du Protocole de Lusaka qui a été approuvé par la Commission conjointe le 9 janvier 1998. Je vous saurais gré de bien vouloir le faire publier comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

[Original : anglais]

Calendrier final d'exécution du Protocole de Lusaka approuvé par la Commission conjointe le 9 janvier 1998

	Activités	Date limite
1.	Fin de la démobilisation des forces résiduelles de l'UNITA, et règlement de l'avenir des officiers généraux dans le cadre du plan de retraite.	28 janvier 1998
2.	Définition de la garde personnelle du Président de l'UNITA.	21 janvier 1998
3.	Déclaration sur la démilitarisation de l'UNITA.	31 janvier 1998
4.	Légalisation totale et complète de l'UNITA.	4 février 1998
5.	Promulgation du statut spécial du Président de l'UNITA.	9 février 1998
6.	Fin de l'extension de l'administration de l'État.	27 janvier 1998
7.	Nomination des gouverneurs, vice-gouverneurs et ambassadeurs désignés par l'UNITA.	6 février 1998
8.	Désarmement de la population civile.	Suspendu (reprendra le 2 février 1998)
9.	Installation des dirigeants de l'UNITA à Luanda et extension de l'administration de l'État à Andulo et Bailundo.	28 février 1998
10.	Cessation des émissions de Radio Vorgan.	28 février 1998[a]

[a] Cette date a été convenue par les parties, mais n'a pas été officiellement approuvée par la Commission conjointe.
